



GUIDE PRATIQUE 2024

SOMMAIRE

Calendriers

- Calendrier administratif
- Calendrier sportif

Formule sportive

- Format des rencontres
- Format de jeu
- Comptage des points d'une poule

Rappels réglementaires

- Qualification de joueurs
- Feuille de match
- Statut sportif d'un joueur
- Saisie fiche équipe



CALENDRIER SPORTIF		
Journée		Classement pris en compte
1 ^{ère} journée	Dimanche 07 avril 2024	AVRIL 2024 (sortie mardi 2 avril 2024)
2 ^{ème} journée	Dimanche 14 avril 2024	
3 ^{ème} journée	Dimanche 21 avril 2024	
4 ^{ème} journée	Dimanche 05 mai 2024	
5 ^{ème} journée	Dimanche 26 mai 2024	MAI 2024 (sortie mardi 7 mai 2024)
6 ^{ème} journée	Dimanche 02 Juin 2024	
7 ^{ème} journée	Dimanche 09 Juin 2024	JUIN 2024 (sortie mardi 4 juin 2024)
<u>Journées de rattrapage :</u> Dimanches 12 mai et 16 juin 2024 <u>Phases finales (facultatives) :</u> Samedi 22 juin : ½ Finales championnat par équipes dans les clubs Dimanche 23 juin : Finales championnat par équipes à Honfleur		
CALENDRIER ADMINISTRATIF		
Confirmation d'engagement d'équipe et fiche équipe	Du 02 janvier au 31 janvier 2024	
CALENDRIER DE DIFFUSION		
Diffusion des poules	22 février 2024	



FORMULE SPORTIVE

Format des rencontres

4 simples et 2 doubles

Ordre des matchs : S4-S2-S3-S1 – D2-D1

**PRE NATIONAL
EXCELLENCE
RF1 – RM1 – RM2**

Les 2 doubles doivent être joués mais si, par suite de forfaits, abandons ou blessures en simple, une équipe ne dispose pas d'un nombre suffisant de joueurs pour aligner le nombre de parties de double requises, le double qui participera effectivement à la rencontre sera classé numéro 1. Le forfait du double 2 n'entraînera pas le forfait de l'équipe pour la rencontre. En aucune façon un joueur ne peut disputer seul une partie de double.

Formats de jeu

Simple

Format 1

- 3 sets à 6 jeux
- Jeu décisif à 6-6

Double

Format 4

- 2 sets à 6 jeux
- Point décisif à 40A
- Jeu décisif à 6-6
- 3^e set = super jeu décisif à 10 points

Comptage des points pour chaque poule

Points attribués par rencontre pour le classement de la poule

- 3 points pour une victoire
- 2 points pour une rencontre nulle
- 1 point pour une défaite
- moins 1 point au club dont l'équipe a été disqualifiée par décision du juge-arbitre ou de la commission compétente
- moins 2 points pour un forfait

En cas d'égalité de point, les critères suivants s'appliquent pour déterminer le classement de la poule:

Meilleure différence de matchs, puis meilleure différence de sets, puis meilleure différence de jeux.



RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Qualification des joueurs

- **La date limite de prise de licence** (paiement de la licence validé informatiquement sur ADOC par le club) est **la veille de la journée du championnat à laquelle il participe.**
- **Statut ND** : Rappel : un joueur n'ayant aucun match en compétition sur les trois dernières années obtient automatiquement le statut ND sur son attestation de licence. En l'état, ce joueur ne peut être inscrit dans une composition d'équipe. Dès lors, pour pouvoir participer aux interclubs, ces joueurs doivent impérativement contacter la Ligue ou le Comité départemental afin que leur soit attribué un classement correspondant à leur niveau de jeu (demande de reclassement)

CD 14 : Nicolas LE POTIER 06 32 78 65 79

CD 27 : Paul MOTYL 06 11 29 42 72

CD 50 : Yves LEFANT 06 10 46 15 28

CD 61 : Michel LE COQ 06 32 98 99 13

CD 76 : Comité de la seine maritime 02 35 76 32 60

Joueur ne pouvant participer au championnat par équipes

- ❖ Les joueurs n'ayant pas de licence 2024
- ❖ Les joueurs ND
- ❖ Les joueurs ayant un CLASSEMENT PRÉSUMÉ « NonEq »
- ❖ Les joueurs ayant une licence WEB

Disqualification d'une équipe

La décision de disqualification est prise par la commission responsable de la compétition dans les cas suivants :

- Joueur n'ayant pas de licence 2024
- Joueur ND
- Classement présumé
- Licence tardive
- Ordre des joueurs journée par journée pour les équipes en championnat régional et départemental
- Règle du brûlage lors des phases finales

Les autres cas sont traités par la Commission Régionale des Conflits Sportifs.



STATUT SPORTIF D'UN JOUEUR

Joueur Equipe (EQ) (cf Art. 88 1a des RS 2024) Les lettres « EQ » apparaîtront sur sa licence.	❖ Ce sont les joueurs de 1^{ère}, 2^{ème} et les joueurs 3^{ème} série de 13 ans et moins, licenciés dans un club pendant une période ininterrompue : - À la condition d'avoir disputé au moins un match pour ce club dans un championnat par équipes une des années sportives précédant l'année considérée ; - Ou si, n'ayant pas disputé un match pour ce club dans un championnat par équipes une année sportive précédente, il a bénéficié d'un statut de « EQ » par son classement NC, 4^e ou 3^e série ❖ Tous les joueurs de 3^{ème} série de 14 ans et plus et tous les joueurs de 4^{ème} série et NC.
Joueur Nouvelle Equipe (NvEQ) (cf Art. 88 1b des RS 2024) Les lettres « NvEQ » apparaîtront sur sa licence.	- Tout joueur de 1^{ère}, 2^{ème} série ou 3^{ème} série de 13 ans et moins (au 31 août), licencié dans un club pour la 1^{ère} année (et ayant obtenu l'autorisation du club quitté); - Tout joueur de 1^{ère} ou 2^{ème} série qui n'a pas disputé au moins un match par équipes pour le club dans lequel il est licencié pour une période ininterrompue aura le statut de « NvEQ » pour ce même club.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

Art. 44 Hiérarchie des classements entre les équipes, journée par journée

Au sein des championnats régionaux et départementaux, le 1^{er} joueur d'une équipe (N+1) ne doit pas avoir un classement supérieur au dernier joueur de l'équipe N du même club.

Exemple : cas général : le dernier joueur de l'équipe 1 étant 15/2, le premier joueur de l'équipe 2 sera 15/2 ou 15/3.

Brûlage

Pour une plus grande flexibilité dans la composition des équipes, la règle du brûlage est supprimée lors de la phase par poule.

Cependant le brûlage reste en vigueur pour les phases finales. (**Art. 45**)

FEUILLE DE MATCH

❖ Il est impératif de faire une feuille de match papier signée par les deux capitaines. (en cas de litige, celle-ci fait foi).

❖ La saisie de celle-ci est à faire via le site web de TEN'UP le soir de la rencontre

Saisie du score d'un super tie-break :

Il faut saisir le score réel : 10/0 ; 10/1 ; 10/2 ; 10/3 ; etc...



CONVOCATION

Art. 32 L'équipe qui reçoit doit prévenir au moins 6 jours avant la rencontre l'équipe qui se déplace en précisant les modalités suivantes : dates, heures, lieu, nature des courts.

SURFACES

Article I :

Le choix des terrains appartient au club qui reçoit.

A partir des divisions RF1 (dames) et RM1 (messieurs), les courts (2 au minimum) doivent être obligatoirement sur le même site.

Si la nature des surfaces utilisées était différente, un tirage au sort devrait être effectué pour déterminer l'attribution des courts.

MONTÉES

Division pré-nationale : Les 2 premières équipes montent en division nationale (dans le respect des règlements du championnat du France)

Divisions Excellence, RM1, RF1, RM2 : Les vainqueurs de poules montent en division supérieure.

Quotas des montées des championnats départementaux :

En RF1 : CD14 : 2 ; CD 27 : 1 ; CD 50 : 2 ; CD 61 : 1 ; CD 76 : 2

En RM2 : CD14 : 2 ; CD 27 : 2 ; CD 50 : 2 ; CD 61 : 1 ; CD 76 : 3

DESCENTES

Dans toutes les divisions : Les derniers de poules descendent en division inférieure. S'il n'y a pas « équilibre » entre le nombre d'équipes qui montent et qui descendent et en application du maintien du nombre des équipes dans les divisions, les plus mauvais septièmes, voire les plus mauvais sixièmes etc pourront descendre.

Merci pour la lecture attentive de ce document.
Nous vous souhaitons à toutes et à tous
un excellent championnat.